

Séance publique du 9 juillet 2002

Délibération n° 2002-0693

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement.

Ces travaux seraient découpés en quinze lots géographiques :

N° du lot	Lieu d'intervention
1	Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin
2	Villeurbanne
3	Lyon 6°
4	Lyon 3°
5	Lyon 7°
6	Lyon 8°
7	Saint Fons, Vénissieux
8	Bron, Chassieu, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Priest, Solaize
9	Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison
10	La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon
11	Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune
12	Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9°
13	Albignysur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, La Tour de Salvagny, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or
14	Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village
15	Lyon 1er, 2° et 4°

Ils feraient l'objet de quinze marchés séparés à bons de commande sur offre de prix.

Chaque marché pourrait être attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2003, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2004 et 2005.

Pour chacun des lots n° 3, 7, 9, 10 et 13, le montant annuel minimum serait de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et le montant annuel maximum serait de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC.

Pour chacun des lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 8, 11, 12, 14 et 15, le montant annuel minimum serait de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et le montant annuel maximum serait de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Ces travaux seraient financés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des autorisations de programmes prévues sur l'opération 0123 pour les exercices 2003, 2004 et 2005 et sur le compte 615 220 de la section d'exploitation.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis, lequel sera rendu définitif.

2° - Décide :

a) - de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense annuelle correspondante à engager pour cette opération, estimée à 3600 000 € HT, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2003 - et prévus pour les exercices 2004 et 2005 au titre des autorisations de programme - fonction 2 222 - compte 238 550 - opération 0123 et à inscrire chaque année au compte 615 220 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,